

## **Conditions générales de vente Dév'Agri Au 1er septembre 2008**

### **Généralités**

L'acceptation de nos offres implique celle des conditions générales. Toute dérogation ou clause contraire ne sera valable que si elle a été acceptée expressément par Dév'Agri. Les clauses de ce document sont, le cas échéant, complétées par les réglementations nationales et internationales applicables.

### **Fournitures**

Les spécifications mentionnées sur nos catalogues, fiches techniques ou imprimés publicitaires n'ont qu'une valeur indicative. Nous nous réservons d'apporter à nos produits toute modification que nous jugerions opportune, même après acceptation des commandes sans toutefois que les caractéristiques essentielles puissent s'en trouver affectées. Toute modification à une commande devra être expressément acceptée par Dév'Agri et ne pourra en aucun cas apporter novation au contrat original.

### **Prix**

Notre liste de prix s'entend en euros, TTC. Elle peut faire l'objet d'une clause de révision. Une révision des prix ne s'appliquera pas aux commandes déjà signées.

### **Transport - assurance**

Sauf convention contraire, le vendeur choisit librement le transporteur. Les risques liés au transport sont supportés par Dév'Agri, sous la condition expresse que l'acheteur ait vérifié les marchandises lors de leur réception en présence du transporteur et ait signifié par écrit sur le bon de transport, si besoin était, les réserves observées, et ce, même en cas d'expédition franco de port. En cas d'émission de réserves lors de la réception, celles-ci doivent être déclarées par écrit au plus tard cinq jours ouvrables après réception de la livraison auprès de Dév'Agri. Le matériel reçu abîmé et/ou inutilisable ou non reçu sera alors remplacé dans les meilleurs délais. Dév'Agri ne pourra être tenu responsable d'éventuels dommages résultant d'une éventuelle perte (ou vol) ou casse du matériel lors du transport - De même la responsabilité du matériel après livraison incombe au client

### **Retours de matériel**

#### **Généralités :**

Dév'Agri n'acceptera aucun retour de marchandises sans accord préalable. Pour toute demande de retour la procédure à suivre concernant tous retours de marchandises est définie sur le formulaire de retour qui sera communiqué au client. Pour toutes remarques, détails, exceptions ou particularités, Dév'Agri s'efforcera d'évaluer chaque cas, de donner tout l'appui nécessaire et de trouver la solution la plus appropriée pour et avec le client.

#### **Retours de matériel sous garantie :**

Nos produits bénéficient de garanties différentes en fonction des types de produits et de leurs fabricants respectifs. Attention, quelque soit le produit, il s'agit d'une garantie constructeur et non d'une garantie de Dév'Agri ainsi le délai de traitement du service après vente dépend du fabricant et non de Dév'Agri de même que les réponses apportées et la qualité même de ce service. L'emballage d'origine du produit doit être conservé, les étiquettes fabricants apposées aux produits (type de produit, n° de série) sont indispensables au traitement du service après vente. Il ne faut en aucun cas les enlever au risque de ne pouvoir prétendre à la garantie. La facture d'achat est également indispensable. Toute pièce détériorée à la suite d'une utilisation non conforme aux spécifications techniques du matériel, de toute erreur de montage ou de mauvaise utilisation peut entraîner l'annulation de la garantie. Le matériel défectueux doit être expédié directement au constructeur dont les coordonnées seront communiquées au client par Dév'Agri. Selon les marques concernées, les fabricants diagnostiqueront le produit en retour ; il pourra être échangé directement, faire l'objet de devis de réparation et/ou de remise en l'état par le fabricant.

Dans tous les cas les frais de transport sont à la charge du client.

**Retours de matériel hors garantie :**

Après diagnostic du fabricant, si le produit s'avère être hors garantie à cause, par exemple, d'une mauvaise utilisation, il pourra être réparé suivant le devis communiqué, retourné en l'état ou détruit après accord signé. Le matériel défectueux doit être expédié directement au constructeur dont les coordonnées seront communiquées au client par Dév'Agri. Les frais de transport, de diagnostic et de réparation seront à la charge du client.

**Réserve de propriété**

Toute marchandise livrée mais non payée dans son intégralité reste la propriété de Dév'Agri SARL et ce, jusqu'au paiement intégral de la marchandise et des frais annexes. Les débours éventuels de recouvrement et de contentieux restent à la charge intégrale du client.

**Délais de livraison**

Nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne pourront en aucun cas être tenus à une indemnité quelconque en cas de retard.

**Annulation de commande**

Toute demande d'annulation de commande doit être effectuée par écrit. Si une annulation de commande intervient à moins de deux semaines de la date de livraison annoncée sur la confirmation de commande, Dév'Agri se réserve le droit de demander des dommages-intérêts au client, correspondant aux dommages-intérêts qui lui sont demandés par son fournisseur. Une annulation de commande ne pourra, dans tous les cas, pas intervenir sans l'accord exprès et écrit de Dév'Agri.

**Règlement**

Les factures sont payables 30% à la commande, 60% à la livraison, solde à la fin de l'opération

**Études**

Les études et recommandations sont faites bénévolement et données à titre purement indicatif. Elles n'engagent pas la responsabilité de Dév'Agri. Elles ne constituent pas un élément d'exécution et il appartient à l'utilisateur sous sa propre responsabilité de les contrôler et de vérifier qu'elles tiennent compte des règles générales applicables pour ce genre de réalisations et des conditions particulières d'emploi.

**Recours**

Pour toute contestation relative à l'une de nos ventes, quelle qu'en soit la nature, les Tribunaux du ressort du siège social sont seuls compétents.